

CE PRODUIT DOIT ÊTRE UTILISÉ SOUS LA DIRECTION IMMÉDIATE D'UN
PERSONNEL DÉTENANT UN PERMIS DE DÉRATISATION

NE PAS UTILISER DANS UN LOCAL D'ENTREPOSAGE, DE TRAITEMENT OU DE
MANUTENTION COMMERCIALE D'ALIMENTS POUR LES HUMAINS OU LES
ANIMAUX.

**RODENTICIDE
EPIBLOC®**

SUBSTANCE TOXIQUE ET STÉRILISANTE AIGUË À DOSE UNIQUE POUR LE
CONTRÔLE DES RATS SURMULOTS ET DES RATS NOIRS

USAGE COMMERCIAL

GARANTIE : 1% 3-chloro-1, 2-propanédiol
AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE BLÉ.
**N° D'ENREGISTREMENT 16948 - LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES**

ATTENTION

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX FAMILIERS,
DOMESTIQUES OU SAUVAGES**

CONTENU NET : 500 sachets de 5 grammes

Un produit de **PESTCON SYSTEMS INCORPORATED**

1808 Firestone Parkway
Wilson, North Carolina 27893 USA
Tél. : 1(252)237-7923

EPIBLOC® est un rodenticide unique en son genre pour le contrôle des rats surmulots ou bruns (*Rattus norvegicus*) et des rats noirs (*Rattus rattus*). Une dose d'environ 5 grammes d'appât est extrêmement toxique pour les mâles et les femelles, lesquels meurent en moins de cinq jours. La plupart des mâles adultes deviennent stériles bien qu'ils maintiennent un comportement social et sexuel normal. Grâce à l'effet combiné de la toxicité extrême et de la stérilité chez les mâles, l'éclatement reproductif des populations, si souvent observé avec d'autres rodenticides, est écarté.

INSTALLATIONS OU LIEUX D'UTILISATION

USINES DE TRAITEMENT : (NON-ALIMENTAIRE) pour les installations industrielles, commerciales ou de fabrication où aucun aliment pour les humains ou les animaux ou matériau d'emballage alimentaire n'est entreposé. USINES DE TRAITEMENT : (ALIMENTS POUR LES HUMAINS OU LES ANIMAUX) En extérieur. ÉTABLISSEMENTS DE RESTAURATION : En extérieur. ZONES

D'ENTREPOSAGE : (NON-ALIMENTAIRE) pour les aires de stockage ne contenant aucun aliment telles qu'entrepôts et magasins de stockage non alimentaire. BÂTIMENTS : Surfaces extérieures. DÉPÔTS D'ORDURES OU DÉPOTOIRS. BÂTIMENTS AGRICOLES ET ÉLÉVALEURS À GRAIN : (ZONES SANS ALIMENTS POUR LES HUMAINS OU LES ANIMAUX).

MODE D'EMPLOI

Une bonne acceptation de l'appât est essentielle au succès du produit rodenticide. Les rats se méfient des aliments non familiers. En leur servant d'abord uniquement du support d'appât (sans la matière active), les rats s'habituent au nouvel aliment. Cette pratique est recommandée pour l'utilisation d'EPIBLOC®. Déposer des appâts pour établir la densité de la population et les habitudes d'alimentation. Lorsque vous avez établi une habitude d'alimentation sur les sites de préparation, remplacer les appâts sans matière active par des sachets d'appât. Placer deux sachets ou plus tous les dix mètres ou les placer directement dans les terriers. Chaque sachet contient assez de matière active pour tuer un rat de taille moyenne. Ne pas placer les sachets dans des endroits accessibles aux enfants ou aux animaux domestiques. Pour préserver la fraîcheur de l'appât, les sachets résistent à l'humidité. Plusieurs jours après le placement, ramasser et détruire tous les sachets non consommés. Ne pas s'attendre à voir de nombreux rats morts car ils vont généralement mourir dans leur terrier. Ne pas utiliser plus d'une dose de rodenticide aigu plus d'une fois tous les six mois sur une population de rats donnée (incluant EPIBLOC®).

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

EPIBLOC® est dangereux s'il est avalé. La matière active provoque des irritations, particulièrement au niveau des muqueuses. **NE PAS OUVRIR LES SACHETS.** Bien se laver les mains après avoir manipulé les sachets. Entreposer le produit dans un endroit fermé et sec, à l'écart des aliments.

ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter les appâts inutilisés ou avariés conformément à la réglementation locale en vigueur. Suivre les directives provinciales concernant le nettoyage éventuel du contenant avant sa mise au rebut. S'assurer que le contenant vide est rendu inutilisable. Jeter le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES RONGEURS : Enterrer les rongeurs morts ou les jeter aux ordures.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion, faire boire 1 ou 2 verres d'eau et faire vomir en plaçant un doigt au fond de la gorge. Continuer jusqu'à ce que le liquide vomi soit clair. **CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN OU UN CENTRE ANTI-POISON.** Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

EPIBLOC® est une substance toxique et stérilisante destinée aux rats surmulots et aux rats noirs. Une seule dose provoque un empoisonnement aigu ou la stérilité chez les mâles, selon la quantité de poison ingérée. Les propriétés stérilisantes sont spécifiques à l'espèce et aucune toxicité secondaire découlant de la consommation de rats empoisonnés par des espèces non ciblées n'a été mise en évidence. Des tests effectués sur de nombreux mammifères, y compris des primates, ont provoqué une infertilité temporaire, mais aucune stérilité permanente, même avec des doses qui auraient pu être mortelles. Chez l'humain, les symptômes de l'empoisonnement sont les suivants : nausée, vertiges, vomissements, pouls accéléré et dyspnée. Il n'existe aucun antidote connu. Traiter en fonction des symptômes.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur le présent label. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))